

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 6151 BOUCHAALA  
Date de visite : 18/05/2021  
Date du rapport : 21/05/2021  
Opérateur de repérage : BONNET Laurent



### BIEN EXPERTISE

Bien : Maison individuelle  
Adresse : 105 montée des Alpins  
30000 NÎMES  
Numéro de lot : Sans objet  
Référence Cadastre : DE - 347

#### PROPRIETAIRE

M. BOUCHAALA Tayeb et Siham  
105 montée des Alpins  
30000 NÎMES

#### DEMANDEUR

SCP PELERIAUX E., GISCLARD A., BADAROUX-  
PELERIAUX O.  
1 rue Saint Marc  
30000 NÎMES



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Référence Rapport :	<b>6151 BOUCHAALA</b>
Objet :	<b>Déclaration sur l'honneur</b>

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent BONNET, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

**Laurent BONNET**  
**LOGIServices**  
**Langlade le, vendredi 21 mai 2021**

**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)**

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

**A Informations générales**

Adresse : <b>105 montée des Alpes - - 30000 NIMES INSEE :30189</b>		Diagnostiqueur : <b>BONNET Laurent</b>	
Date du rapport : <b>21/05/2021</b>	N° de rapport : <b>6152 BOUCHAALA</b>	Signature : 	
Valable jusqu'au : <b>20/05/2031</b>	Type de bâtiment : <b>Maison Individuelle</b>	Référence ADEME : <b>2130V1003816J</b>	
Nature : <b>Maison individuelle</b>	Année de construction : <b>2009</b>	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :	
Surface habitable : <b>160,32 m²</b>	N° de lot : <b>Sans objet</b>	Propriétaire : <b>M. BOUCHAALA Tayeb et Siham</b>	
N° de lot : <b>Sans objet</b>	Etage : <b>RDC</b>	Nom : <b>Sans objet</b>	
Propriétaire :		Adresse : <b>105 montée des Alpes</b>	
Nom :		CP/ville : <b>30000 NIMES</b>	
Adresse :		CP/ville :	
CP/ville : <b>30000 NIMES</b>			

**B Consommation annuelle par énergie**

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement\*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

( <sup>1</sup> ) coût éventuel des abonnements inclus	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Electrique 3 447,03	8 893,33	476,38 €
Eau chaude sanitaire	Electrique 3 213,42	8 290,62	352,19 €
Refroidissement	Electrique 1 122,24	2 895,38	176,42 €
Consommations d'énergie pour les usages recensés	7 782,69	20 079,34	1 205,67 € ( <sup>1</sup> )

Consommations énergétiques  
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 125,24 kWh<sub>ep</sub>/m².an

Sur la base d'estimation à l'immeuble / au logement\*

**Logement économe**



Logement

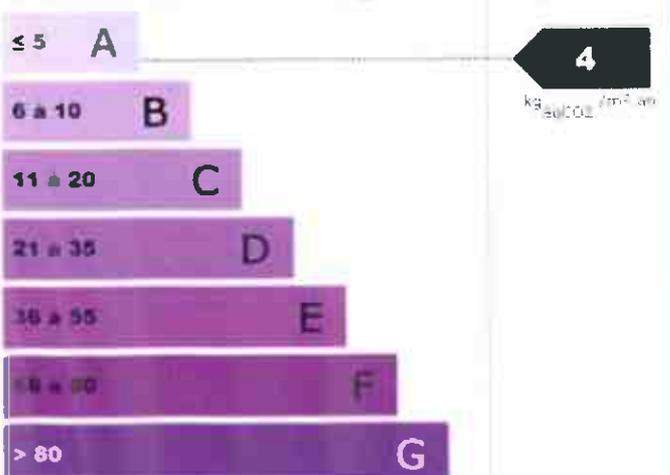
**125**  
kWh<sub>ep</sub>/m².an

**Logement énergivore**

Emissions de gaz à effet de serre (GES)  
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 4,95 kg<sub>éqCO2</sub>/m².an

**Faible émission de GES**



Logement

**4**  
kg<sub>éqCO2</sub>/m².an

**Forte émission de GES**

\* rayer la mention inutile



## C Descriptif du lot à la vente et de ses équipements

### C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

#### TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Blocs béton creux	84,94	Extérieur	20	Epaisseur : 8 cm (intérieure)
Mur 2	Blocs béton creux	73,85	Extérieur	20	Epaisseur : 8 cm (intérieure)

#### TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Plaques de plâtre	87,16	Combles perdus	Epaisseur : 25 cm (extérieure)

#### TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Entrevous isolants	87,16	Vide-sanitaire	Extérieure

#### TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Porte isolée	1,94	Extérieur		
Fenêtre 1	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	,33	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 2	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	,59	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 3	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,66	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 4	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,66	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 5	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,66	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 6	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,66	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 7	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,66	Extérieur	Oui	Non



Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 8	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 10 mm)	,59	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 9	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	,33	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 10	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 16 mm)	5,16	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 11	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	,58	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 12	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 16 mm)	5,16	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 13	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 16 mm)	5,16	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 14	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,08	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 15	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	,6	Extérieur	Non	Non

## C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

### TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Pompe à chaleur air/air	Electrique		200,64 %	NA		Non requis	Individuel
Pompe à chaleur air/air	Electrique		200,64 %	NA		Non requis	Individuel
Autres émetteurs à effet joule	Electrique		91,2%	NA		Non requis	Individuel

### Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Soufflage d'air chaud (surface chauffée : 76,15 m <sup>2</sup> )
Soufflage d'air chaud (surface chauffée : 74,51 m <sup>2</sup> )
Autre émetteur à effet joule (surface chauffée : 9,66 m <sup>2</sup> )

### TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT

Type de système	Surface climatisée (m <sup>2</sup> )
Individuelle électrique	160,32000732422



**C.3** DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique		58,27%	NA		Non requis	Individuel

**C.4** DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Ventilation mécanique auto réglable après 1982	Non	Non

**C.5** DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
--	-------



## D Notice d'information

### Pourquoi un diagnostic

Pour informer le futur locataire ou acheteur ;  
Pour comparer différents logements entre eux ;  
Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.



### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche. Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes. Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

#### Eau chaude sanitaire

Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles. Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

#### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle : Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### Autres usages

##### Eclairage :

Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

##### Bureautique / audiovisuel :

Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

##### Électroménager (cuisson, réfrigération...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



## E Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.).

La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m <sup>2</sup> .an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Ventilation	Installation d'une VMC hygroréglable type B	117,93	€€	☆	🌱🌱	
Production ECS	Mise en place d'ECS solaire si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque.	83,68	€	☆☆☆	🌱🌱🌱🌱	

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☆ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	🌱🌱🌱 : moins de 5ans
☆☆ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	🌱🌱🌱 : de 5 à 10 ans
☆☆☆ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	🌱🌱 : de 10 à 15 ans
☆☆☆☆ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	🌱 : plus de 15 ans

### Commentaires :

En raison d'un isolant qui a été plaqué sur le cumulus, je n'ai pu contrôler la capacité du cumulus. Cette dernière a été estimée à 250 litres.

### Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)



## F Cachet du diagnostiqueur

### Etablissement du rapport

Fait à : **Langlade le 21/05/2021**  
Date de visite : **18/05/2021**  
Cabinet : **LOGIServices**  
Nom du responsable : **BONNET Laurent**  
Assurance : **HDI GLOBAL SE**  
N° de police : **01012582-14002/358**  
Date de validité : **31/01/2022**

Le présent rapport est établi par **BONNET Laurent** dont les compétences sont certifiées par : **Bureau Véritas Certification LE GUILLAUMET - 60 avenue de la Défense 92046 Paris La Defense**, N° de certificat de qualification : **8053777** Date d'obtention : **10/10/2017**

Référence du logiciel validé : **Analysimmo DPE 3CL-2012**Référence du DPE : **2130V1003816J**

## Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	30 - Gard
	Altitude	56 m
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	2009
	Surface habitable	160,32 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveaux	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Mur 1 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m <sup>2</sup> ) : 84,94, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 8 cm Mur 2 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m <sup>2</sup> ) : 73,85, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 8 cm
	Caractéristiques des planchers	Plancher 1 : Entrevous isolants, Surface (m <sup>2</sup> ) : 87,16, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,45, Donne sur : Vide-sanitaire, Coefficient de réduction des déperditions : 0,8, Inertie <b>lourde</b> , Isolation thermique par l'extérieur
	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 : Plaques de plâtre, Surface (m <sup>2</sup> ) : 87,16, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,15, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 0,95, Isolation thermique par l'extérieur, Epaisseur de l'isolant : 25 cm
	Caractéristiques des baies	Fenêtre 1 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 2,6, Surface (m <sup>2</sup> ) : 0,33, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ , Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, , Obstacles d'environnement non homogène Fenêtre 2 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 2,6, Surface (m <sup>2</sup> ) : 0,59, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ , Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, , Obstacles d'environnement non homogène Fenêtre 3 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 2,3, Surface (m <sup>2</sup> ) : 1,66, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ , Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture :



	<p>Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, , Obstacles d'environnement non homogène Fenêtre 4 : U (W/m²K) = 2,3, Surface (m²) : 1,66, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, , Obstacles d'environnement non homogène Fenêtre 5 : U (W/m²K) = 2,3, Surface (m²) : 1,66, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, , Obstacles d'environnement non homogène Fenêtre 6 : U (W/m²K) = 2,3, Surface (m²) : 1,66, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, , Obstacles d'environnement non homogène Fenêtre 7 : U (W/m²K) = 2,3, Surface (m²) : 1,66, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, , Obstacles d'environnement non homogène Fenêtre 8 : U (W/m²K) = 2,8, Surface (m²) : 0,59, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 9 : U (W/m²K) = 2,6, Surface (m²) : 0,33, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune, , Obstacles d'environnement non homogène Fenêtre 10 : U (W/m²K) = 2,7, Surface (m²) : 5,16, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, , Fenêtre 11 : U (W/m²K) = 2,6, Surface (m²) : 0,58, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale <math>\geq 75^\circ</math>, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de</p>
--	--



		<p>menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune , Obstacles d'environnement non homogène</p> <p>Fenêtre 12 : U (W/m²K) = 2,7, Surface (m²) : 5,16, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, ,</p> <p>Fenêtre 13 : U (W/m²K) = 2,7, Surface (m²) : 5,16, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, ,</p> <p>Fenêtre 14 : U (W/m²K) = 2,3, Surface (m²) : 1,08, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu, ,</p> <p>Fenêtre 15 : U (W/m²K) = 2,6, Surface (m²) : 0,6, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm, Type de menuiserie : Menuiserie PVC, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 10 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : aucune ,</p>
	<p><b>Caractéristiques des portes</b></p> <p><b>Caractéristiques des ponts thermiques</b></p>	<p>Porte 1 : U (W/m²K) = 2, Surface (m²) : 1,94, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Type de porte : isolée</p> <p>Total des liaisons Plancher bas - Mur : 38,02 m          Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 76,04 m          Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 0 m          Total des liaisons Refend - Mur : 4,92 m          Total des liaisons Menuiseries - Mur : 74,72 m</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Systèmes</p>	<p><b>Caractéristiques de la ventilation</b></p> <p><b>Caractéristiques du chauffage</b></p>	<p>Ventilation mécanique auto réglable après 1982</p> <p>Pompe à chaleur air/air ; Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité          Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal          Emetteur(s) associé(s) : Soufflage d'air chaud, Surface chauffée : 76,15 m², Réseau de distribution : Fluides frigorigènes (Portion du réseau en volume non chauffé non ou mal isolé), Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Par pièce avec minimum de température</p> <p>Pompe à chaleur air/air ; Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité          Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal          Emetteur(s) associé(s) : Soufflage d'air chaud, Surface chauffée : 74,51 m², Réseau de distribution : Fluides frigorigènes (Portion du réseau en volume non chauffé non ou mal isolé), Intermittence : Chauffage central, Sans régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Central avec minimum de température</p>



		Autres émetteurs à effet joule : Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) : Autre émetteur à effet joule, Surface chauffée : 9,66 m², Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Absent
	<b>Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire</b>	Chauffe-eau vertical : Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Présence d'un ballon d'accumulation de 250 litres de volume de stockage, Production hors volume habitable, Pièces alimentées non contiguës, installation individuelle
	<b>Caractéristiques de la climatisation</b>	Individuelle électrique , Surface climatisée : 160,320007324219 m²

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

**En raison d'un isolant qui a été plaqué sur le cumulus, je n'ai pu contrôler la capacité du cumulus. Cette dernière a été estimée à 250 litres.**

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



## Certificat de qualification

**BUREAU VERITAS**  
Certification



Certificat  
Attribué à

**Monsieur Laurent BONNET**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences et dansous pré en application des articles L271-6 et R271-1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-6 du code précité.

### DOMAINES TECHNIQUES

	References des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante sans mention	Arrêté du 20 juillet 2016 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques opérant les techniques d'évaluation périodique de l'état de contamination des toitures et produits dérivés de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les structures lézées et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/10/2017	20/10/2022
DFE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 relatif des critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de prix en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	29/11/2017	20/11/2022
DFE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 relatif des critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de prix en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	19/10/2017	09/10/2022
Électricité	Arrêté du 6 juillet 2008 relatif des critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	08/02/2018	28/12/2023
Gas	Arrêté du 8 avril 2022 relatif des critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/03/2018	18/03/2023
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 relatif des critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des travaux de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'invasion par le plomb des peintures et des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/11/2019	25/11/2024
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 relatif des critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	06/10/2017	25/10/2022

Date : 24/10/2019

Numéro de certificat : 5085777

Jean-Michel Audrain, Directeur Général



^ Sous réserve de respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surévaluations réalisées, ce certificat est valable à partir de son ci-dessus.

Des informations supplémentaires concernant le permis de ce certificat ainsi que l'aptitude des experts du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur : [www.bureauveritas.com/certification/fr](http://www.bureauveritas.com/certification/fr)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92546 Paris La Défense

**cofrac**



## Certificat de surface habitable

Définie par le code de la construction [art. R. 111-2], la surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés ..., locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

### A Désignation du bâtiment

Adresse :	<b>105 montée des Alpins 30000 NÎMES</b>	Type:	<b>7</b>
Numéro de lot :	<b>Sans objet</b>	Etage :	<b>Rez-de-chaussée</b>
Référence Cadastre :	<b>DE - 347</b>	Bâtiment :	<b>Sans objet</b>
		Escalier :	<b>Sans objet</b>
		Porte :	<b>Sans objet</b>
Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b>			

### B Propriétaire

Nom/prénom :	<b>M. BOUCHAALA Tayeb et Siham</b>	N° Dossier :	<b>6151 BOUCHAALA C</b>
Immeuble :		Date de l'ordre de mission :	<b>18/05/2021</b>
Adresse :	<b>105 montée des Alpins</b>	Mission effectuée le:	<b>18/05/2021</b>
CP/ville :	<b>30000 NÎMES</b>		

### Référence et date de réalisation

### C Technicien ayant réalisé le métrage

Nom/prénom :	<b>Laurent BONNET</b>
<b>Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné est égale à :</b>	
<b>Total : 160,32 m<sup>2</sup></b>	
<b>(Cent soixante mètres carrés trente-deux)</b>	

### D Détail des surfaces par local

Pièce ou Local	Etage	Surface "habitable"	Surface "non habitable"
Hall	RDC	11,620 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Séjour	RDC	30,800 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Cuisine	RDC	18,050 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Salle d'eau/WC	RDC	3,870 m <sup>2</sup>	1,800 m <sup>2</sup>
Salon	RDC	15,680 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Dégagement	1er	13,160 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	1er	10,330 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°2	1er	10,380 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°3	1er	11,300 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°4	1er	11,200 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
W.C.	1er	1,300 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Salle de bain/WC	1er	5,790 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°5	1er	16,840 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>160,320 m<sup>2</sup></b>	<b>1,800 m<sup>2</sup></b>

### JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES



Pièce ou Local	Etage	Surface « non habitable »	Justification
Salle d'eau/WC	RDC	1,800 m <sup>2</sup>	Sous rampant escalier. (hauteur inf. 1.80 m)
<b>Total</b>		<b>1,800 m<sup>2</sup></b>	

Annexes & Dépendances	Etage	Surface(s) Annexe(s)
Local	RDC	12,600 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>12,600 m<sup>2</sup></b>

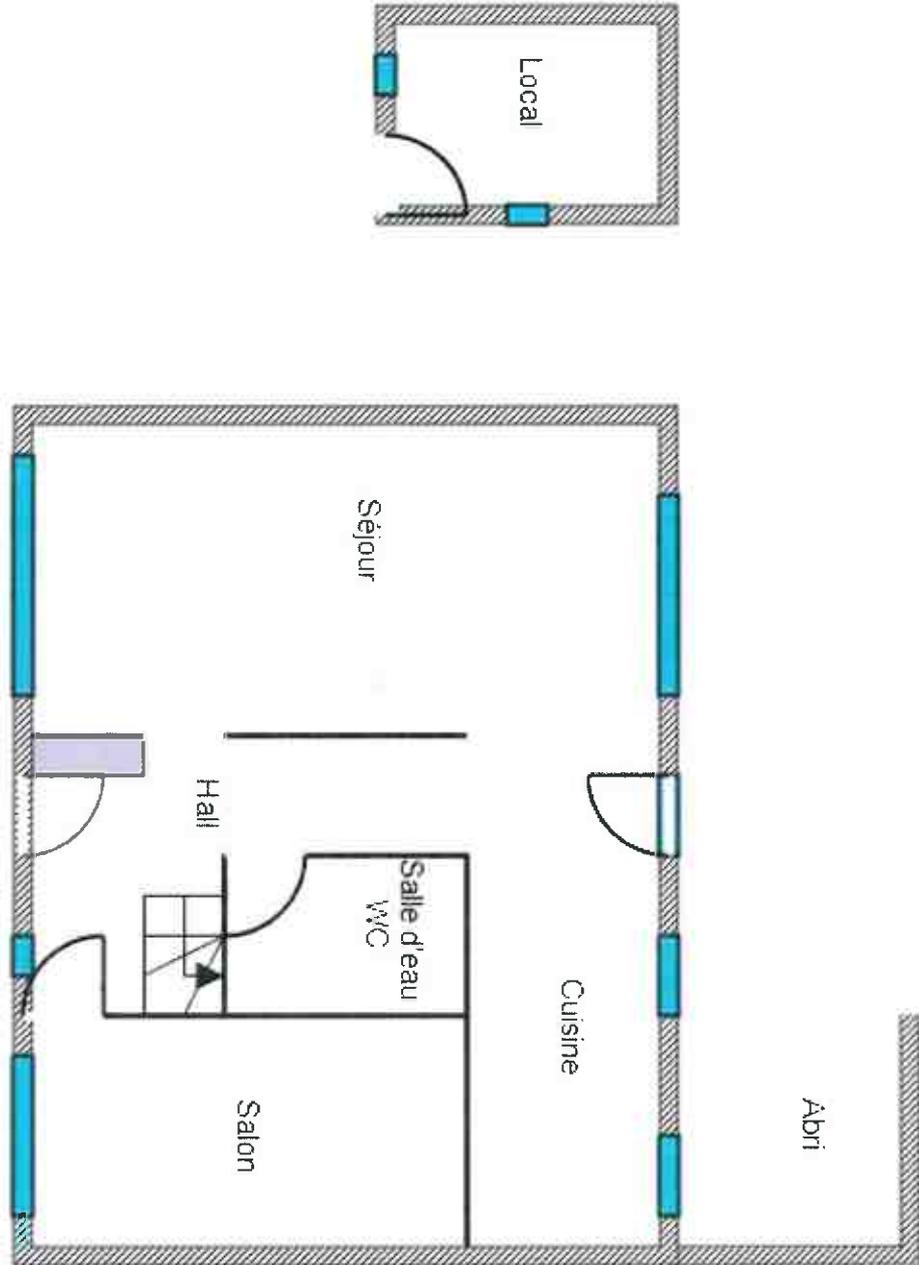
La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par LOGIServices qu'à titre indicatif.



Documents annexes

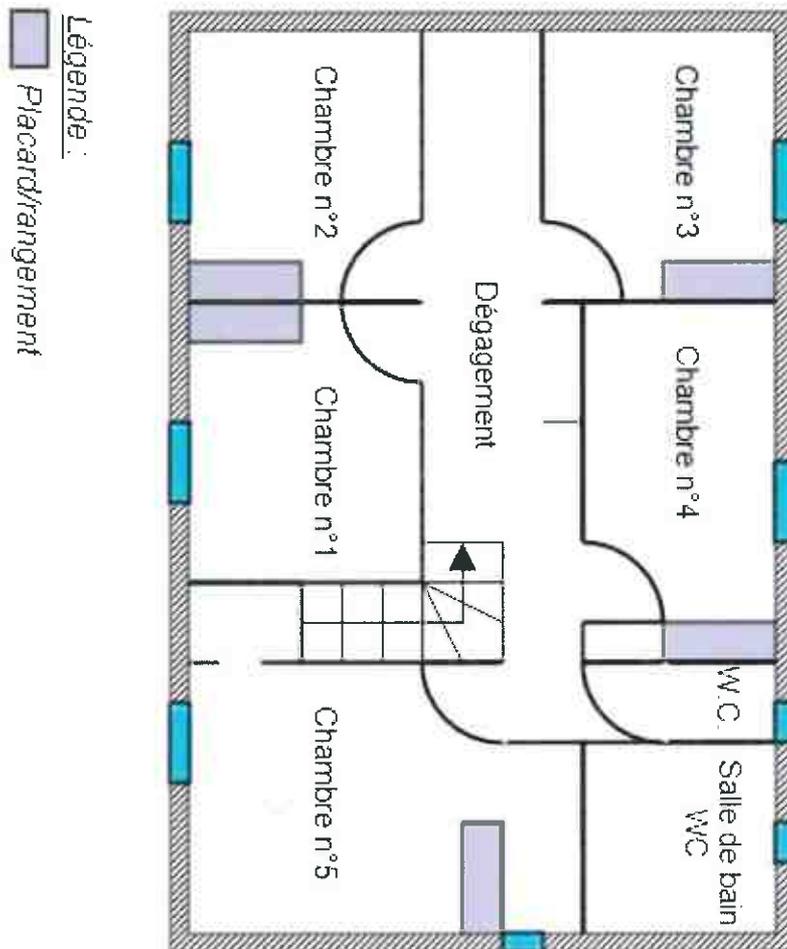
Croquis - Rez-de-chaussée

Légende :  
Placard/rangement





## Croquis - Etage



### E Cachet et signature

Fait à **Langlade** , le **21/05/2021**



Sarl au capital de 8000€  
S. social: 1 place du Visago  
30980 LANGLADE  
RCS Nimes 443 291 851

Le Technicien : **Laurent BONNET**

Le responsable du cabinet: **BONNET Laurent**

***Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.***

## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

### A Date de la visite et temps passé sur site

Date :	<b>18/05/2021</b>	Durée de la visite :	<b>0 h 45 min</b>	Réf. du rapport :	<b>6151 BOUCHAALA T</b>
--------	-------------------	----------------------	-------------------	-------------------	-------------------------

### B Désignation du ou des bâtiments

Adresse :	<b>105 montée des Alpins</b>	Nombre de pièce :	<b>7</b>
Code postal/ville :	<b>30000 NÎMES</b>	Etage :	<b>Rez-de-chaussée</b>
Département :	<b>Gard</b>	Bâtiment :	<b>Sans objet</b>
Nature du bâtiment :	<b>Maison individuelle</b>	Porte :	<b>Sans objet</b>
Numéro de Lot :	<b>Sans objet</b>	Escalier :	<b>Sans objet</b>
Référence Cadastre :	<b>DE - 347</b>	Document(s) joint(s) :	<b>Néant</b>
Mitoyenneté :	<b>OUI</b>	Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.	
Bâti :	<b>OUI</b>		
<b>Annexes :</b>			

#### Encombrement constaté :

Logement occupé avec présence de meubles.

#### Descriptif du bien :

Il s'agit d'une villa avec étage sur rez-de-chaussée se décomposant comme suit:

- Rez-de-chaussée: hall, séjour, cuisine, salle d'eau/WC, salon, abri, et un local,
- Etage: dégagement, 5 chambres, salle d'eau, WC.

L'ensemble est construit sur vide-sanitaire et surmonté de combles perdus.

### C Désignation du client

Désignation du client		Si le client n'est pas le donneur d'ordre	
Nom, prénom	<b>SCP PELERIAUX E., GISCLARD A., BADAROUX-PELERIAUX O.</b>	Nom, prénom :	
Qualité :	<b>Cabinet d'huissiers</b>	Qualité :	
Adresse :	<b>1 rue Saint Marc 30000 NÎMES</b>	Adresse :	
<b>Propriétaire et accompagnateur</b>			
Propriétaire :	<b>M. BOUCHAALA Tayeb et Siham</b>		
Adresse :	<b>105 montée des Alpins</b>		
CP/ville :	<b>30000 NÎMES</b>		
Accompagnateur :	<b>Donneur d'ordre</b>		



D Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites			
Raison sociale et nom de l'entreprise		Désignation de l'opérateur de diagnostic	
Coordonnées de l'entreprise :	<b>EURL LOGIServices</b>	Nom, prénom	<b>BONNET Laurent</b>
Adresse :	<b>1 place du Visago</b>	N° de certification :	<b>8053777</b>
CP/ville :	<b>30980 Langlade</b>	Date d'obtention certificat :	<b>07/08/2017</b>
N° de siret :	<b>44329185100022</b>	Organisme de certification :	<b>Bureau Véritas Certification</b>
Compagnie d'assurance de la société			
Organisme RCP :	<b>HDI GLOBAL SE</b>		
N° de contrat assurance :	<b>01012582-14002/358</b>		
Date de validité du contrat :	<b>31/01/2022</b>		

### E Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
<b>RDC</b>			
Hall	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte et chambranle n°1 Battant - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte et chambranle n°1 Chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) extérieur(s) - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) intérieur(s) - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
Séjour	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n°1 Battant(s)/coulissants - Aluminium	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n°1 Dormant - Aluminium	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n°1 Volet(s) - Aluminium	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n°2 Battant(s)/coulissants - Aluminium	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n°2 Dormant - Aluminium	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n°2 Volet(s) - Aluminium	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
Cuisine	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Extérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - PVC	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Aluminium	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - Aluminium	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volet - Aluminium	Absence d'indice	
	Meubles cuisine - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
Salle d'eau/WC	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Faïence	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salon	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Dalles polystyrènes	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n°1 Battant(s)/coulissants - Aluminium	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n°1 Dormant - Aluminium	Absence d'indice	
	Baie vitrée coulissante n°1 Volet(s) - Aluminium	Absence d'indice	
Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice		
Vide-sanitaire	Murs - Parpaings	Absence d'indice	
	Plafond - Entrevous Isolants	Absence d'indice	
	Plancher bas - Terre	Absence d'indice	
Abri	Murs - Parpaings	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton	Absence d'indice	
	Contreventements - Bois	Absence d'indice	
	Liteaux - Bois	Absence d'indice	
	Panne(s) - Bois	Absence d'indice	
	Couverture - Tuiles terre-cuite	Absence d'indice	
Local	Murs - Parpaings	Absence d'indice	
	Plafond - Entrevous Isolants	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Métal	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext. - Aluminium	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant int. - Aluminium	Absence d'indice	
	Arbalétrier(s)	Absence d'indice	
	Chevron(s) - Bois	Absence d'indice	
	Couverture - Tuiles terre-cuite	Absence d'indice	
	Liteaux - Bois	Absence d'indice	
<b>1er</b>			
Dégagement	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Garde-corps - Métal	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
Chambre n°1	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) extérieur(s) - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) intérieur(s) - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - Aluminium	Absence d'indice	
Chambre n°2	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - Aluminium	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) extérieur(s) - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) intérieur(s) - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
Chambre n°3	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - Aluminium	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) extérieur(s) - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) intérieur(s) - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
Chambre n°4	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - Aluminium	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) extérieur(s) - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) intérieur(s) - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice		
W.C.	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
Salle de bain/WC	Murs - Placoplâtre Faïence	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Meubles salle de bain - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
Chambre n°5	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture/faïence	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext. - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant int. - PVC	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°1 Volet - Aluminium	Absence d'indice	
<b>2ème</b>			
Combles	Murs - Parpaings	Absence d'indice	
	Plancher bas - Placoplâtre	Absence d'indice	
	Contreventements - Bois	Absence d'indice	
	Fermettes industrielles - Bois	Absence d'indice	
	Liteaux - Bois	Absence d'indice	
	Couverture - Tuiles terre-cuite	Absence d'indice	

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites

F	Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :
	Néant

G	Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :
	<p>D'une manière générale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Toutes les parois tant verticales qu'horizontales recouverte de matériaux/revêtements divers (exemples : tapisseries, faïences... ;</li><li>* Toutes boiseries et autres pièces de bois encastrées et/ou recouvertes de matériaux divers (exemple : plâtre...).</li></ul>



## H Constatations diverses :

**Abords immédiats: végétation, arbres, arbustes, regards, souches, piquets, clôtures: absence d'indice d'infestation de termites.**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## I Moyens d'investigation utilisés :

### 1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

### 2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

### 3. Matériel utilisé :

- Grosse lampe portable,
- Poinçon,
- Sonde métallique,
- Loupe,
- Echelle,
- Grattoir.

### Recherche visuelle, tactile et sonore par sondages non destructifs :

- sur les bois apparents non occultés intervenant dans la construction,
- sur les joues intérieures apparentes des murs et / ou cloisons,
- sur les surfaces intérieures des plancher (sol et / ou plafond),
- sur le terrain par l'entremise des végétaux en élévation aérienne à l'extérieur du bâtiment et sur tout tuteur, bois mort, etc.....,
- autre : dans le cas de terrain vierge par l'entremise de « témoins » de présence de termites à lecture directe.



## Note

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **20/11/2021**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

### Date de visite et d'établissement de l'état

#### Cachet de l'entreprise



Sarl au capital de 8000€  
S. social: 1 place du Visago  
30980 LANGLADE  
RCS Nîmes 443 291 851

Référence du rapport : **6151 BOUCHAALA T**  
Visite effectuée le : **18/05/2021**  
Fait à : **Langlade le 21/05/2021**  
Nom du responsable : **BONNET Laurent**  
Nom, prénom opérateur: **BONNET Laurent**

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

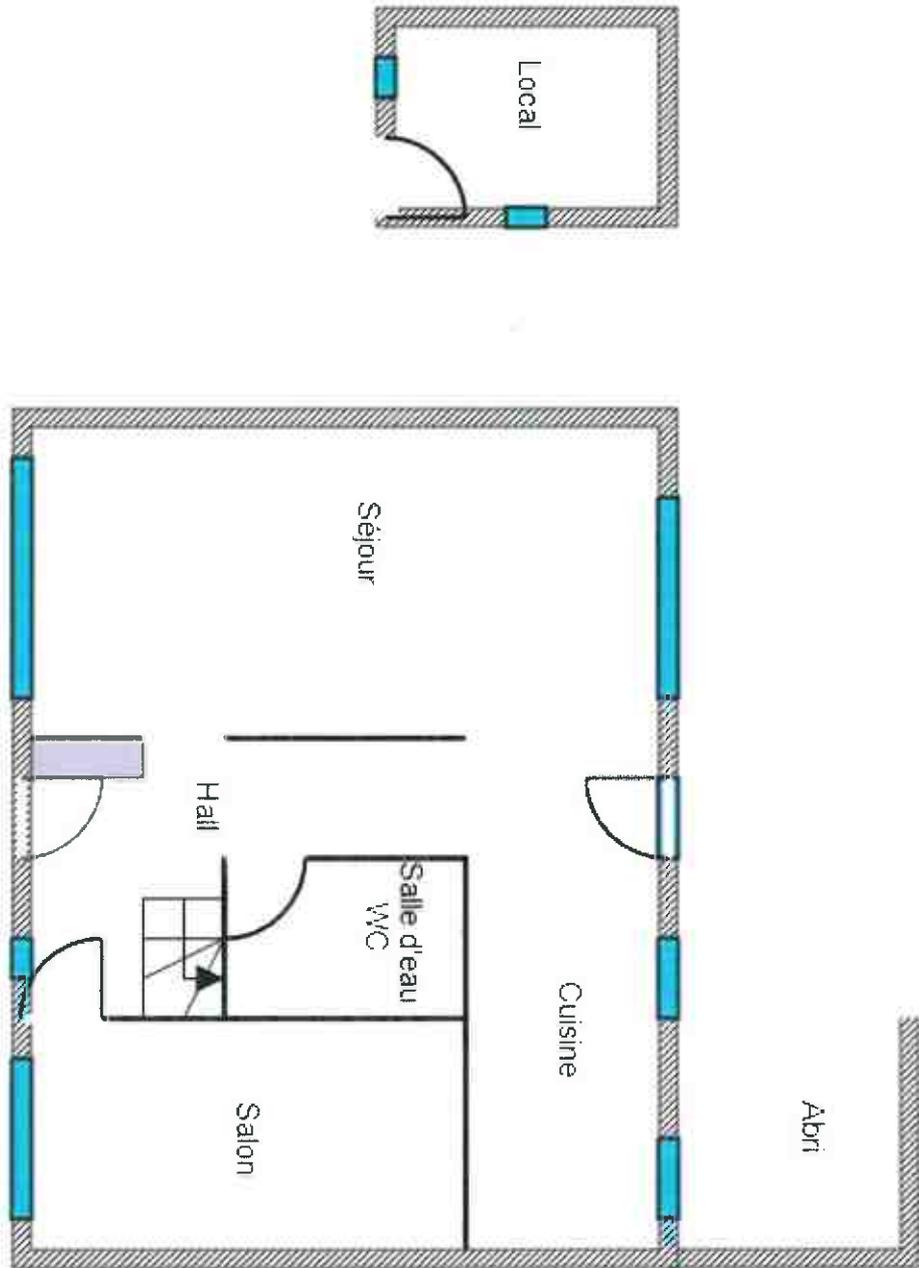
Nota 3: "Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Véritas Certification, 41 chemin des Peupliers BP58 - 69573 DARDILLY Cedex.



Document(s) annexe(s)

Croquis - Rez-de-chaussée

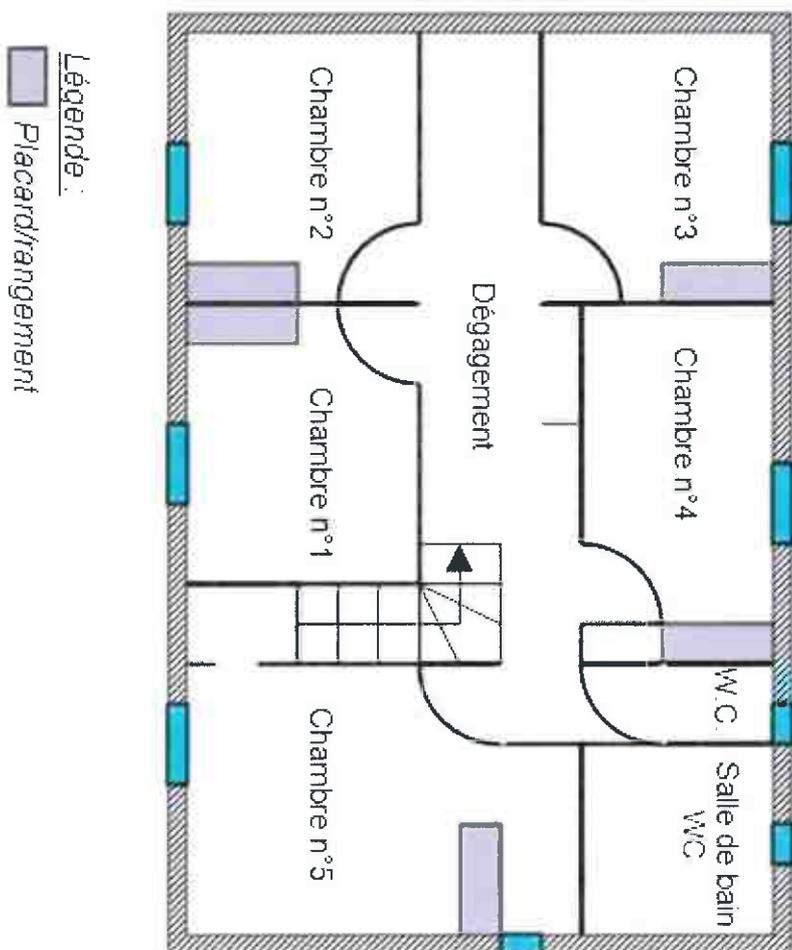
Légende :  
■ Placard/rangement



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



## Croquis - Etage



# Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 6151 BOUCHAALA

Date de réalisation : 21 mai 2021 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :  
N° 20111326-0211 du 22 novembre 2011.

## REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

105 montée des Alpins

30000 Nîmes

Vendeur

BOUCHAALA Tayeb et Siham



## SYNTHESE

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	révisé	04/07/2014	non	non	p.4
SIS*	Pollution des sols	approuvé	15/02/2019	non	-	p.4
<b>Zonage de sismicité : 2 - Faible**</b>				<b>oui</b>	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible***				non	-	-

\* Secteur d'Information sur les Sols.

\*\* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8)

\*\*\* Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	<b>Aléa Moyen (2)</b>
Plan d'Exposition au Bruit*	<b>Non concerné</b>

\* Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-exposition-bruit-pcb>

## SOMMAIRE

Synthèse .....	1
<b>Imprimé</b> officiel .....	3
Localisation sur cartographie des risques .....	4
Déclaration de sinistres indemnisés .....	5
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	6
Annexes.....	7

# Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L 125-5 à 7, R 125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

## 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2011326-0211 du 22/11/2011

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 21/05/2021

### 2. Adresse

105 montée des Alpes  
30000 Nîmes

### 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn  prescrit  non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn  appliqué par anticipation  non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn  approuvé  non  X  
 Les risques naturels pris en compte sont liés à :

Inondation

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn  non  X

### 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm  prescrit  non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm  appliqué par anticipation  non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm  approuvé  non  X  
 Les risques miniers pris en compte sont liés à :

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm  non  X

### 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT  approuvé  non  X  
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT  prescrit  non  X  
 Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  non  X

L'immeuble est situé en zone de prescription  non  X

### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :  Faible zone 1  zone 2  X

### 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :  Faible zone 1  X

### 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente  oui  non

### 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)  oui  non

### Parties concernées

Vendeur BOUCHAALA Tayeb et Siham à le  
 Acquéreur à le

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier ne sont pas mentionnés par cet état.

## Inondation

PPRn Inondation, révisé le 04/07/2014

## Non concerné\*

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.  
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

## Pollution des sols

SIS Pollution des sols, approuvé le 15/02/2019

## Non concerné\*

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.  
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2019	31/12/2019	10/07/2020	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	20/11/2018	20/11/2018	04/05/2019	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2018	31/03/2018	09/08/2019	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2017	30/09/2017	05/07/2018	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	09/10/2014	11/10/2014	07/11/2014	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/09/2014	29/09/2014	07/11/2014	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2012	31/12/2012	02/08/2013	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2007	31/03/2007	13/08/2008	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/09/2005	09/09/2005	14/10/2005	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/11/2004	04/11/2004	01/02/2005	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/09/2003	22/09/2003	30/11/2003	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/09/2002	10/09/2002	20/09/2002	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	27/05/1998	28/05/1998	29/07/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/10/1995	15/10/1995	07/01/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	19/10/1994	21/10/1994	17/03/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	12/10/1990	12/10/1990	07/02/1991	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	03/10/1988	03/10/1988	08/10/1988	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	27/08/1987	27/08/1987	11/11/1987	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/08/1987	24/08/1987	11/11/1987	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/02/1987	13/02/1987	10/07/1987	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/08/1984	23/08/1984	24/10/1984	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	14/10/1983	14/10/1983	26/02/1984	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Nîmes - Gard

Commune : Nîmes

Adresse de l'immeuble :

105 montée des Alpines

30000 Nîmes

France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

Acquéreur : \_\_\_\_\_

BOUCHAALA Tayeb et Siham

## Prescriptions de travaux

Aucune

## Documents de référence

Aucun

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par LOGIServices en date du 21/05/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2011326-0211 en date du 22/11/2011 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Le BIEN est également concerné par :

- L'aléa retrait-gonflement des argiles (aléa Moyen)

## Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral n° 2011326-0211 du 22 novembre 2011

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, révisé le 04/07/2014

Légende du PPRn Inondation, révisé le 04/07/2014

- Cartographie réglementaire du SIS Pollution des sols, approuvé le 15/02/2019

- Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*



## PRÉFET DU GARD

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer du Gard**

Service Observation Territorial Urbanisme et Risques  
Cellule Culture du Risque

Réf. :

Affaire suivie par : Hervé Favier

☎ 04 66 62.62.24

Mél [herve.favier@gard.gouv.fr](mailto:herve.favier@gard.gouv.fr)

### **ARRETE N° 2011326-0211**

relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de **NIMES**

**Le Préfet du Gard**

**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

**Vu** les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique à la délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2011285-0019 du 12 octobre 2011 relatif à la liste des communes du Gard où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement ;

**Considérant**, notamment l'évolution de la réglementation relative à la prévention du risque sismique ;

Sur proposition de madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Gard

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de NIMES sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- 1°- les risques naturels et des risques technologiques auxquels la commune est exposée,
- 2°- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, comprenant le cas échéant la cartographie des zones couvertes par un PPR prescrit ou approuvé, le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune et la liste des arrêtés de catastrophe naturelle ou technologique actualisée au 20/08/2011.

Ce dossier communal d'informations et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfectures et mairie.

**Article 2 :**

Ces informations seront mises à jour selon les modalités prévues par l'article R125-25.III du code de l'environnement.

La liste des arrêtés de catastrophe naturelle et technologique est actualisée annuellement sur le site : <http://www.prim.net>

**Article 3 :**

Le présent arrêté abroge tout arrêté antérieur traitant du même objet.

**Article 4 :**

Un exemplaire du présent arrêté et du dossier communal d'informations est adressé au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Un avis sera inséré dans le journal Midi Libre

**Article 5 :**

Mesdames et Messieurs la Secrétaire Générale de la Préfecture, le Directeur de Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissements, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 22 novembre 2011

Pour Le Préfet,  
la secrétaire générale  
Martine LAQUIEZE



# Zonage réglementaire

Code	Description	Code	Description
1	Zone inondable à très haut risque (ZITR)	10	Zone inondable à haut risque (ZIHR)
2	Zone inondable à risque (ZIR)	11	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)
3	Zone inondable à faible risque (ZIFR)	12	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)
4	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)	13	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)
5	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)	14	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)
6	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)	15	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)
7	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)	16	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)
8	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)	17	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)
9	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)	18	Zone inondable à très faible risque (ZITFR)

Échelle 1:5000

Plan de Prévention des Risques Inondation (P.P.R.I.)

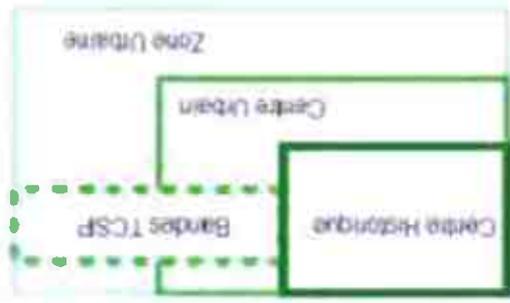


# Plan de Prévention des Risques Inondation (P.P.R.I.)

## Commune de NÎMES

# Zonage réglementaire

<p>M-Uch = zone de centre historique inondable par un aléa modéré</p> <p>M-Utosp = zone urbaine dans la bande des TCSP inondable par un aléa modéré</p> <p>M-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré</p> <p>M-U = zone urbaine inondable par un aléa modéré</p> <p>M-NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré</p> <p>R-Uch = zone de centre historique inondable par un aléa résiduel</p> <p>R-Utosp = zone urbaine dans la bande des TCSP inondable par un aléa résiduel</p> <p>R-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel</p> <p>R-U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel</p> <p>R-NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel</p>	<p>TF-Uch = zone de centre historique inondable par un aléa très fort</p> <p>TF-Utosp = zone urbaine dans la bande des TCSP inondable par un aléa très fort</p> <p>TF-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa très fort</p> <p>TF-U = zone urbaine inondable par un aléa très fort</p> <p>TF-NU = zone non urbaine inondable par un aléa très fort</p> <p>F-Uch = zone de centre historique inondable par un aléa fort</p> <p>F-Utosp = zone urbaine dans la bande des TCSP inondable par un aléa fort</p> <p>F-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort</p> <p>F-U = zone urbaine inondable par un aléa fort</p> <p>F-NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort</p> <p>Zmv, Zgb et Zpn = zones spécifiques ZAC</p>
---	--



Identifiant : 30SIS03929



Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

## Zonage réglementaire

Zones de sismicité

○ Très faible

● Faible

● Modérée

● Moyenne

● Forte

□ Limites communales

Contours communales RMV 2018

Fond de carte Topolab

Données sismiques MTR3 2010



Nivernais

0 5000 10000 15000  
m